Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260309-202625-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwenael, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. MICHEL Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, M. COURANT Anthony, Mme LEGAVRE Alexandra, M. MAHUAS Hervé
Absents excusés ayant donné procuration :
Mme DEROCHE Rachel à M. BOURY Pascal, M. CADIEU Jimmy à M. MICHEL Eric
A été nommé secrétaire : M. MICHEL Eric

2026-025 – PROGRAMME «ARGENT DE POCHE»

Mme Sophie BUSSON, Maire-Adjoint en charge du dossier, indique au conseil municipal que le dispositif argent de poche consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.

Il est proposé de poursuivre cette opération afin de répondre à divers objectifs pour permettre aux jeunes du territoire :

- de trouver "un petit boulot" à un âge où les propositions sont rares,
- de découvrir la commune,
- de découvrir le travail en équipe,
- de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- et de valoriser leur image aux yeux des adultes.

Mme BUSSON propose donc de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

*budget de 500,00 € affecté à la rémunération de ce dispositif pour 2026,
*signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique ou administratif pour le compte de la commune,
*limité aux habitants de la commune,
*interventions des jeunes candidats par créneaux de 3 h 30 par jour (sur une demi-journée) incluant 30 minutes de pause, dans la limite de 20 demi-journées par jeune, au maximum, sur l'année, sans possibilité de cumuler deux créneaux sur une même journée,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260309-202625-DE

*rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu (dans les jours suivants).
*Encadrement assuré par les agents municipaux ou des élus de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif dit «Argent de poche» sur la commune,
- **FIXE** le tarif de 15 € par mission de 3 h 30,
- **FIXE** à 500,00 € le budget afférent à ce dispositif,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 06/03/2026

Le Maire,
G. GUILLERME

